



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 10 JUIN 2025.

PV N. 42

PRESENTS : M. Marc GIRAUD (Président)

M. Marc LATOUR - M. Frédéric TALABOT

EXCUSE : M. Stéphane PEDENON

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

RAPPEL BONNES PRATIQUES

Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail son adversaire et contacter la commission d'arbitrage au 06.24.69.13.84.

Dans le cadre d'un dysfonctionnement de la FMI, il est rappelé que le rapport d'incident FMI est à renvoyer par courriel au district le lundi matin.

Vous pouvez trouver ce rapport sur le site du district de la Haute Vienne dans la rubrique « Documents à télécharger » puis « Compétitions ».

CHAMPIONS DEPARTEMENTAUX SAISON 2024-2025

(Sous réserve des procédures en cours et /ou à venir)

D1

AS SAINT JUNIEN (1)

D2

ES NIEUL SAINT GENCE (1)

D3

FC LIMOGES ALOUETTE RG (1)



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

D4

FC CHAILLAC/SAILLAT

D5

CS FEYTIAT (5)

ENGAGEMENTS

SAISON 2025-2026

- Date limite d'engagement (Championnats - coupes et challenges D1 à D4) : **le 4 juillet 2025.**
- Date limite d'engagement (Championnat - coupes et challenges D5) : **le 1er Août 2025.**
- ENGAGEMENTS sur Footclubs :
- **Les clubs devront faire part de leurs desideratas (lieu, jour, horaire, jumelage, alternance, souhait de poule) lors de leurs inscriptions.**

MONTEES ET DESCENTES SAISON 2024-2025 **(Sous réserve des procédures en cours et /ou à venir)**

D1 KELLER WILLIAMS

Montent en R3 : AS SAINT JUNIEN (1) et AVENIR NORD FOOT 87 (1)

Descentes en D2 : ES BEAUBREUIL (1), SA LE PALAIS SUR VIENNE (1), BELLAC BERNEUIL (1)

D2

Montent en D1 : FCCCO (1), CA RILHAC RANCON (2), ES NIEUL SAINT GENCE (1), AS NEXON (1)

Descentes en D3 : US ORADOUR SUR GLANE (1), AC LIMOGES TURQUE (1), US BEAUNE LES MINES (1), US LE DORAT (1), ES BEAUBREUIL (2), RSC SAINT PRIEST TAURION (1), AS EYMOUTIERS (1)



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

D3

Montent en D2 : LIMOGES CAPO (1), AS LUSSAC LES EGLISES (1), AS SAINT JUNIEN (2), US LIMOGES BASTIDE (1), FC LIMOGES ALOUETTE RG (1), AS PANAZOL (3), LIMOGES AFP (2), US COUZEIX CHAPTELAT (3)

Descentes en D4 : US FRATERNELLE FOOT (1), BERSAC DIABLES BLEUS (1), SC SEREILHAC (1), FCCO (2), US AUREIL EYJEAUX (1), LIMOGES ASPTT (1), US BEAUNE LES MINES (2)

D4

Montent en D3 : AS RAZES (1), ES NIEUL SAINT GENCE (2), FC CHAILLAC SAILLAT (1), US LIMOGES BASTIDE (2), CS FEYTIAT (4), US COUZEIX CHAPTELAT (4), ES LA CROISILLE LINARDS (1), AS BUJALEUF (1)

Descentes en D5 : AS FROMENTAL (1), FCCL (2), AC LIMOGES TURQUE (2), US SAINT LEONARD DE NOBLAT (3), SC SEREILHAC (2)

D5

Montent en D4 : AS SAINT JUNIEN (3), ES NOUIC MEZIERES (1), CS FEYTIAT (5), FOOT SUD 87 (3), AS PANAZOL (4).

Le Président,

Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance,

Frédéric TALABOT

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président